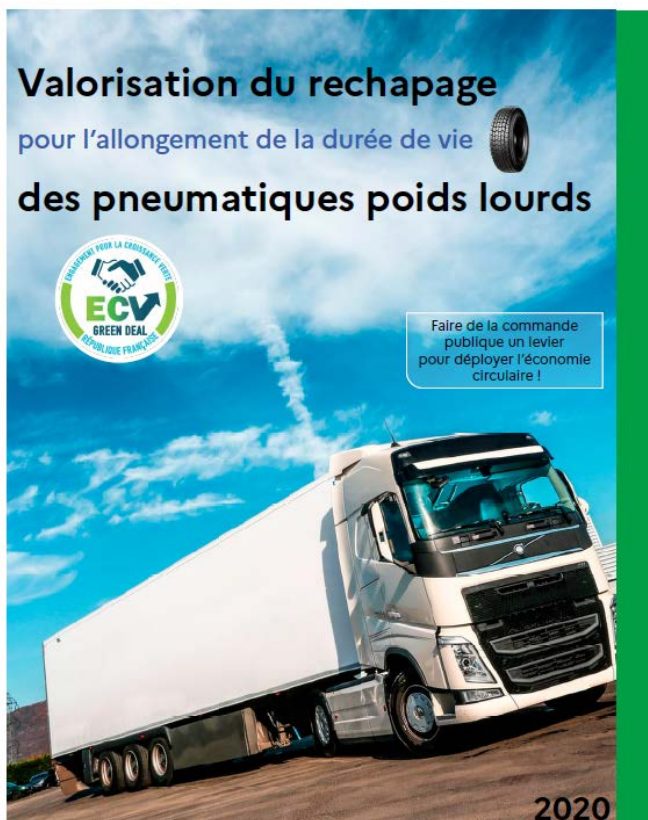


Le Ministère de l'Écologie s'engage pour valoriser le rechapage auprès des acteurs de la commande publique

Le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire vient de publier, à destination du réseau des acteurs de la commande publique, un document de promotion du pneumatique rechapé. Plus que jamais, l'enjeu est de faire de la commande publique un levier pour déployer l'économie circulaire et favoriser une mobilité sobre et durable.


MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE



Ce document, publié fin mai 2020, a été conçu dans le cadre de l'Engagement pour la croissance verte pour la valorisation du rechapage et l'allongement de la durée de vie des pneumatiques signé entre le Ministère de l'Écologie, le Ministère de l'Économie et le SNCP (*Syndicat national du caoutchouc et des polymères*) début 2017 pour une période de 3 ans (2017 – 2020).

Ce travail est en totale cohérence et complémentarité avec l'article 60 de la loi contre le gaspillage et l'économie circulaire du 10 février 2020 (*).

Cette plaquette est diffusée sur la plateforme RAPIDD (Réseau des administrations publiques intégrant le développement durable). Ce réseau rassemble :

- au sens large des acteurs de la commande publique durable (acheteurs, prescripteurs, décideurs...);
- les membres de l'Inter-réseaux Commande

publique et développement durable ;
- les interlocuteurs Services publics écoresponsables.

(*) Article 60 de la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire

Le chapitre II du titre VII du livre 1^{er} de la deuxième partie du code de la commande publique est complété par un article L. 2172-6 ainsi rédigé :

« Art. L. 2172-6. - Dans un souci de préservation des ressources naturelles, les achats de pneumatiques effectués par l'État, les collectivités territoriales et leurs opérateurs portent sur des pneumatiques rechapés, sauf si une première consultation s'est révélée infructueuse. Les achats de pneumatiques portant sur les véhicules d'urgence ainsi que les véhicules militaires peuvent être dispensés des obligations prévues au présent article. »

Consulter le site de référence du rechapage : www.rechapage.fr

Cette plateforme rechapage est structurée autour de 6 rubriques :

- **Pourquoi rechapier ?**
- **Les bénéfiques utilisateurs** en termes d'économie et de compétitivité mais aussi de respect de l'environnement
- **Vrai ou Faux ?**
- **Simulateur Green Deal Tyre®** : comparaison des performances économiques et environnementales des pneus multivies (premium + rechapage) et des pneus monovies (non rechapables).
- **Chiffres clés**
- **Media center**

Téléchargez la plaquette du MTES : <https://bit.ly/2XZUktL>

À propos de :

***SNCP (Syndicat National du Caoutchouc et des Polymères)**

Le SNCP regroupe plus de 120 entreprises transformatrices de caoutchouc (pneumatiques, pièces techniques, rubans adhésifs, articles grand public...), fournisseurs (matières premières, équipements), recycleurs et éco-organismes.

Ces entreprises adhérentes emploient 45 000 salariés et réalisent un chiffre d'affaires de 9 Mrd d'€.

Cinq domaines d'influence : relations sociales, Environnement, Affaires économiques, Normalisation et R&D, Relations publiques.

www.lecaoutchouc.com

****SPP (Syndicat des Professionnels du Pneu)**

Le Syndicat des professionnels du pneu est l'organisation représentative des entreprises assurant la distribution et la commercialisation de pneumatiques en France. L'organisation existe depuis 1929. Elle regroupe plus de 1 000 entreprises de pneumaticiens indépendants ou affiliés à 8 grands réseaux ou enseignes nationales ainsi que les principaux manufacturiers de pneumatiques, les grossistes et importateurs et des entreprises de ventes en ligne spécialisées. Le syndicat est une plateforme d'échanges et de concertation pour l'ensemble des acteurs de la filière pneumatique en France.

<http://lesprofessionnelsdupneu.com/>

Contacts presse :

Bruno MURET

01 49 60 57 92 / 06 22 70 30 77

bruno.muret@lecaoutchouc.com